

Proposition du Conseil administratif du 7 novembre 2012 en vue de l'approbation du budget de la saison 2012-2013 du Grand Théâtre de Genève

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Par cette proposition, le Conseil administratif vous transmet le budget de la saison 2012-2013 et l'exposé des motifs de la Fondation du Grand Théâtre de Genève.

Une première version du budget de la saison 2012-2013 a été envoyée au Conseil administratif par le Conseil de Fondation le 9 mars 2012. Ce budget, après intégration de la garantie de déficit d'un million de francs dans la subvention de la Ville de Genève, présentait un déficit de CHF 1'075'697.-. Estimant que le Grand Théâtre, comme toutes les autres institutions, se doit de présenter un budget équilibré, le Conseil administratif a refusé de transmettre ce budget déficitaire au Conseil municipal et a demandé au Conseil de Fondation de prévoir une réduction des charges et/ou une augmentation des recettes afin d'arriver à l'équilibre.

Le 12 juillet 2012, le Conseil de Fondation a répondu au Conseil administratif que cette exigence est impossible à satisfaire, car les saisons d'art lyrique se préparent plusieurs années à l'avance. Néanmoins, le 5 septembre 2012, le Conseil administratif a réaffirmé sa volonté de recevoir un budget équilibré, tout en saluant les efforts du Grand Théâtre concernant la recherche de fonds privés. En effet, un mécène a récemment confirmé sa volonté de contribuer à la saison 2012-2013 par un versement de CHF 700'000.-, ce qui diminuera d'autant le déficit initialement prévu.

Le 9 octobre 2012, le Conseil de Fondation a enfin envoyé au Conseil administratif un budget équilibré, qui vous est présenté ci-après. Ce budget comble le déficit initialement prévu par la contribution privée de CHF 700'000.- précitée ainsi que par une prévision plus optimiste des recettes variables. Le Conseil de Fondation précise toutefois qu'il ne peut pas garantir que cette prévision des recettes sera réalisée. Ainsi, bien qu'il mette tout en œuvre pour présenter des comptes équilibrés à la fin de la saison, le Conseil de Fondation souligne qu'un déficit n'est pas à exclure. Ce courrier du Conseil de Fondation est également annexé à la présente proposition.

Parallèlement à ces échanges de courriers, de nombreuses démarches ont été effectuées concernant l'avenir du Grand Théâtre.

Rapport de M. Guy-Olivier Segond

Pour rappel, en 2011, un mandat avait été confié à M. Guy-Olivier Segond pour explorer les pistes d'évolution de la structure du Grand Théâtre. Le rapport de M. Segond a été remis à la Commission des finances et a été présenté à cette commission le 24 avril 2012.

Dans son rapport, M. Segond formule des recommandations relatives au financement, au personnel et à la gouvernance de l'institution.

a) Recommandations relatives au financement

M. Segond propose les modalités de financement suivantes :

- Les frais d'exploitation (charges fixes) ne devraient pas dépasser 70% du budget du Grand Théâtre. En d'autres termes, au moins 30% du budget devraient être consacrés aux frais variables, c'est-à-dire aux frais de production des spectacles.
- Une convention de subventionnement quadriennale définirait les subventions des pouvoirs publics (subventions de fonctionnement et subventions d'investissement).
- La part de la subvention couvrant les salaires des personnels serait indexée en fonction des mécanismes salariaux décidés par la Ville de Genève pour son personnel.
- Toutes les dépenses d'investissement seraient financées par les pouvoirs publics, d'une part, en allouant des subventions d'investissement pour couvrir les achats, les renouvellements et les adaptations des installations et des équipements et également pour couvrir les frais d'entretien des locaux qui seraient réalisés par le Grand Théâtre, et, d'autre part, en allouant des crédits d'investissement pour rénover, agrandir et adapter les locaux. Un inventaire exhaustif serait réalisé pour les installations et une politique d'amortissement serait instaurée.
- Le budget et les comptes du Grand Théâtre devraient correspondre non plus à la saison mais à l'année civile.
- Le plan financier de la convention de subventionnement prévoirait l'équilibre budgétaire sur la période quadriennale.

Le mode de financement préconisé par M. Segond se base sur l'hypothèse suivante : les charges fixes de l'institution seraient financées par les fonds publics tandis que les charges variables seraient prises en charge par les recettes propres de l'institution (billetterie, sponsors, mécènes et diverses recettes). Les charges fixes sont constituées par les frais de personnel permanent et les frais généraux. Elles sont, pour l'essentiel, indépendantes du nombre de spectacles. Les charges variables couvrent les frais de production des spectacles.

Ce mode de financement aurait l'avantage de clarifier les responsabilités :

- les collectivités publiques seraient appelées à soutenir d'une manière pérenne l'institution, indépendamment de la direction artistique en place et des goûts artistiques de chacun ;
- la Fondation, quant à elle, serait appelée à financer les spectacles, et donc à renforcer les apports des sponsors privés tout en augmentant ses recettes propres.

Pour la saison 2010-2011, M. Segond effectue le calcul suivant :

- Total des charges et total des produits : CHF 58'382'000.-
- Charges fixes : CHF 44'794'000.-, soit 76,7% du total des charges, dont CHF 41'447'000.-, soit 71% financées par de l'argent public (Ville et ACG) ;
- Charges variables : CHF 13'588'000.-, soit 23,3% du total des charges, dont CHF 16'935'000.-, soit 29% financées par de l'argent privé.

Les charges fixes dépassent donc le plafond de 70% des charges préconisé par M. Segond. Pour que les charges fixes ne représentent pas plus de 70%, il faudrait augmenter les charges variables de CHF 5'600'000.- dans l'hypothèse où les charges fixes resteraient identiques. La différence entre le montant des charges fixes et le montant des fonds publics actuels s'élève à CHF 3'347'000.-. Ce montant pourrait correspondre à une participation financière du Canton.

Toutefois, il n'est pour le moment pas possible de vérifier la répartition calculée par M. Segond. De plus, son scénario postule que les charges fixes ne peuvent pas être abaissées, vu qu'elles sont de nature essentiellement salariale ; au contraire, elles ont

tendance à augmenter avec les années en raison des mécanismes salariaux. Les résultats de l'audit Sherwood montrent que, dans l'ensemble, en comparaison avec d'autres institutions à vocation et taille plus ou moins similaires, le Grand Théâtre se situe dans une fourchette proche, légèrement au-dessus. Ceci étant, cette question mérite un examen plus approfondi.

Le Conseil administratif approuve l'objectif de la prise en charge des frais fixes par les collectivités publiques, qui implique une augmentation des apports financiers publics. Néanmoins, cette augmentation ne devrait pas correspondre à une augmentation des apports de la Ville de Genève, mais à une augmentation des apports des autres collectivités publiques (Canton et autres communes).

b) Recommandation relative au personnel

En ce qui concerne le personnel de l'institution, M. Segond propose que le Conseil de Fondation devienne l'employeur de tout le personnel. Il édicterait un statut du personnel analogue à celui de l'administration municipale et il fixerait les conventions collectives, le catalogue des fonctions, les cahiers des charges et la grille de rémunération, et il nommerait et révoquerait tous les employés.

c) Recommandations relatives à la gouvernance

Afin de favoriser le partenariat public en faveur du Grand Théâtre, M. Segond propose une réforme de la gouvernance :

- Le Grand Théâtre serait géré par une Fondation de droit public, dont les statuts seraient votés par le Conseil municipal et approuvés par le Grand Conseil (à l'instar des statuts actuels). Cette fondation serait une fondation d'exploitation du Grand Théâtre dans la mesure où la Ville de Genève resterait propriétaire des terrains et des bâtiments. La mission confiée à cette fondation serait principalement d'organiser des spectacles d'art lyrique et subsidiairement diverses manifestations.
- Le Conseil de Fondation serait nommé pour 4 ans par le Conseil administratif et serait composé de 12 membres (président, vice-président, secrétaire, trésorier, nommés en raison de leurs compétences et constituant le bureau, 7 membres désignés par les partis politiques et le président de la commission des personnels du Grand Théâtre). Le représentant de l'administration municipale participerait aux séances du bureau et du Conseil avec voix consultative.

M. Segond propose que la révision des statuts du Grand Théâtre et de son financement se fasse en deux étapes :

- a) d'abord, procéder à une consultation formelle avant de saisir le Conseil municipal d'un projet de nouveaux statuts ;
- b) ensuite, après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur la culture et des réformes fiscales actuellement en discussion, régler la question de la répartition du financement du Grand Théâtre.

Le Conseil administratif partage les conclusions de M. Segond, mais il les conditionne à la participation financière du Canton. Ainsi, par rapport au calendrier proposé, le Conseil administratif préfère inverser les étapes : il convient d'obtenir d'abord des garanties fermes du Canton et des autres communes concernant le financement de l'institution avant d'entamer les réformes de la gouvernance et du statut du personnel.

Autres démarches

Le 3 août 2011, le Conseil administratif a décidé de compléter le rapport de M. Segond en créant un groupe de travail chargé de dresser un état des lieux général technique des

différents secteurs impliquant des interactions entre la direction du Grand Théâtre et des services de la Ville de Genève (finances, ressources humaines, informatique, travaux, etc.), en associant la direction du Grand Théâtre et de proposer un certain nombre de pistes devant permettre d'améliorer et de simplifier la collaboration. Ce groupe de travail était composé de représentantes et représentants du Département des finances et du logement, du Département des constructions et de l'aménagement, du Département de la culture et du sport et du Département de l'environnement urbain et de la sécurité.

Le rapport de ce groupe de travail, ainsi qu'une note présentant l'ensemble des problématiques de l'institution, ont été présentés au Conseil administratif le 25 avril 2012. Suite à cette présentation, le Conseil administratif a validé les recommandations du groupe de travail et a décidé de demander à la Direction du Grand Théâtre d'établir un plan financier quadriennal équilibré, ainsi qu'un plan d'investissement quadriennal concernant les investissements à prendre en charge par la Fondation du Grand Théâtre, et de mettre sur pied une comptabilité des immobilisations. Le Conseil administratif a également chargé le Département des finances et du logement de vérifier la répartition des charges fixes et des charges variables après la clôture de l'exercice 2011-2012.

Le 12 juin 2012, M. Sami Kanaan, Conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport, et M. Charles Beer, Conseiller d'Etat chargé du département de l'instruction publique, de la culture et du sport, ont signé une déclaration d'intention pour la mise en place d'une politique culturelle concertée et renforcée. Cette déclaration d'intention marque la volonté des deux départements de coopérer dans le domaine de la culture et de l'accès à la culture ainsi que leur volonté de clarifier les rôles de chaque collectivité publique. La première étape de ce processus consiste à dégager des priorités d'actions sur le soutien aux institutions d'importance régionale, plus particulièrement dans les domaines de la musique et de l'art lyrique, du théâtre, du livre et des musées. Ainsi, cinq séances thématiques et un séminaire d'une journée ont été agendés. C'est dans ce cadre-là que le financement et la gouvernance du Grand Théâtre seront discutés avec le Canton.

Le 22 juin 2012, le Conseil de Fondation s'est réuni en séminaire. Durant cette journée, il a notamment pris position concernant le statut futur de l'institution. Cette prise de position a été transmise au Conseil administratif, qui en tiendra compte dans le projet de révision des statuts.

Le Conseil administratif a également poursuivi les échanges avec le Conseil de Fondation concernant la révision de la convention relative à l'exploitation du Grand Théâtre et la révision des statuts de la Fondation.

Enfin, un mandat pour une étude comparative et prospective sur le Grand Théâtre est en préparation. Ce mandat sera financé conjointement par la Ville de Genève, le Canton de Genève et le Cercle du Grand Théâtre. L'Association des communes genevoises (ACG), par l'intermédiaire du Fonds intercommunal (FI), pourrait également contribuer au financement. Le Conseil de Fondation a confirmé son soutien à la démarche. Cette étude, ancrée dans l'optique du maintien du Grand Théâtre comme institution de référence des scènes lyriques en Europe, couvrira au moins les champs suivants : comparaison des modèles de financement, en particulier des taux d'efforts des collectivités publiques ; structure de la programmation artistique ; relations avec l'orchestre. Un rapport intermédiaire est attendu pour mars 2013 et le rapport final sera rendu en mai 2013. Les résultats de l'étude seront présentés aux commissions du Conseil municipal concernées par le Grand Théâtre.

Budget de la saison 2012-2013 du Grand Théâtre

Accompagné de ses commentaires explicatifs, le budget de la saison 2012-2013 du Grand Théâtre figure en annexe de la présente proposition. La version initiale de ce budget, qui présentait un déficit de CHF 1,1 million, est également annexée.

Le budget révisé est équilibré. Il présente un mini-excédent de CHF 400.-. Sans les imputations internes, le total des charges se monte à CHF 32'212'460.-, soit CHF 2'834'720.- de plus qu'aux comptes 2011-2012. Le total des produits se monte à CHF 32'212'860.-, soit CHF 3'803'440.- de plus qu'aux comptes 2011-2012.

Les grands groupes de charges sont les suivants :

30 – Charges de personnel :

CHF 21'183'190.-, soit CHF 1'893'018.- de plus qu'aux comptes 2011-2012.

31 – Biens, services et marchandises :

CHF 10'974'270.-, soit CHF 953'314.- de plus qu'aux comptes 2011-2012.

33 – Amortissement :

CHF 55'000.-, soit CHF 11'612.- de moins qu'aux comptes 2011-2012.

Les grands groupes de revenus sont les suivants :

42 – Revenus des biens :

CHF 40'000.-, soit CHF 82'477.- de moins qu'aux comptes 2011-2012.

43 – Revenus divers :

CHF 14'841'000.-, soit CHF 2'230'936.- de plus qu'aux comptes 2011-2012.

46 – Subventions et allocations :

CHF 17'331'860.-, soit CHF 1'654'981.- de plus qu'aux comptes 2011-2012.

Les imputations internes, qui s'équilibrent dans les charges et les revenus, se montent à CHF 3'184'534.-, soit CHF 8'157.- de plus qu'aux comptes 2011-2012. Ces imputations correspondent à la valeur des locaux mis à disposition de la Fondation du Grand Théâtre par la Ville de Genève. Cette valeur est indexée chaque année.

Conclusion

L'article 10, alinéa 6, lettre b) du statut du Grand Théâtre précise que le Conseil municipal examine et approuve le programme et le budget définitifs de chaque saison du Grand Théâtre. En référence à cette disposition, le Conseil administratif vous invite à approuver le budget de la saison 2012-2013 du Grand Théâtre en votant le projet d'arrêté suivant :

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif et conformément à l'article 10, alinéa 6, lettre b), du statut du Grand Théâtre de Genève,

décide:

Article unique. – Le budget de la saison 2012-2013 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève est approuvé.

Annexes :

- Courrier de la Fondation du Grand Théâtre au Conseil administratif du 9 octobre 2012
- Budget de la saison 2012-2013 du Grand Théâtre, version du 14 septembre 2012
- Exposé des motifs de la Fondation du Grand Théâtre du 22 septembre 2011
- Budget de la saison 2012-2013 du Grand Théâtre, version du 1^{er} septembre 2011

FONDATION DU GRAND THEATRE DE GENEVE

La Présidente

Ville de Genève Administration centrale
Reçu n°: 2 OCT. 2012
Séance CA du 31 OCT. 2012
Décision:
A traiter par:
Copies:

Au Conseil administratif
de la Ville de Genève
Palais Eynard
Case postale
1211 GENEVE 3

Genève, le 9 octobre 2012

Concerne : budget de la saison 2012-2013

Monsieur le Maire,
Madame la Vice-présidente,
Madame la Conseillère administrative,
Monsieur le Conseiller administratif,

Nous faisons suite à votre courrier du 5 septembre 2012 reçu le 10 du même mois. Nous vous prions de trouver ci-joint, selon votre demande, le budget révisé pour la saison 2012-2013 tel qu'approuvé par notre Conseil de fondation lors de sa séance du 28 septembre 2012.

Comme vous le savez, le budget de notre Institution avait déjà été modifié puisque le déficit prévisible avait pu être diminué d'environ CHF 700'000.- grâce à l'apport d'un mécène.

Conformément à votre demande formulée dans vos courriers des 25 avril 2012 et 5 septembre 2012, nous vous adressons un budget actualisé pour la saison 2012-2013 qui prend en compte l'apport du mécène précité et qui comble les CHF 300'000.- de déficit restant par une augmentation des recettes variables.

Nous tenons à préciser que la diminution des charges est totalement impossible car, ainsi que vous le savez, les dépenses sont maîtrisées au plus près.

Comme nous vous l'avons déjà indiqué dans un précédent courrier, selon nos statistiques financières que vous connaissez, puisqu'elles ont été reprises dans le document établi par le Département de la culture et du sport en vue de son audition par la commission des finances du Conseil municipal le 23 mai 2012, les dépenses de production, à savoir les frais variables, ont diminué de plus de CHF 3 millions depuis la saison 2007-2008.

11 Bd du Théâtre – Case postale 5126 – 1211 Genève 11

Tél +4122 418 31 71 – Fax +4122 418 30 01
Email : f.kollylaine@geneveopera.ch

Réduire encore la part des frais variables revient à porter atteinte à la mission de l'Institution, à la qualité des productions, aux cachets des artistes et au recrutement des solistes. Cela diminue aussi très sensiblement la possibilité de présenter des créations du Grand Théâtre, ce qui rend impossible toute vente ou location de ces productions à d'autres opéras. Cela entraîne également une désaffection certaine des mécènes et des sponsors, sans compter l'impact très défavorable sur les recettes de billetterie.

Pour faire droit à votre requête et par des prévisions plus optimistes des recettes, nous vous présentons un budget équilibré. Cependant nous ne garantissons nullement que ces prévisions puissent être réalisées.

La situation des opéras européens et le franc fort rendent difficile les possibilités de vente et de location. Les prévisions de billetterie sont toujours calculées au plus juste mais restent, par nature, sujettes à fluctuation.

De plus, ainsi que vous le relevez vous-même, les recettes variables de notre Institution couvrent très largement les dépenses de production. Il en découle qu'une bonne partie des recettes variables finissent, en réalité, par financer les charges fixes, charges qui devraient être assumées par la main publique.

Cela ne permet donc pas de présenter un budget équilibré, puisque le déficit est structurel.

Cette situation est critique dans la mesure où, comme indiqué elle porte atteinte à la mission de l'Institution, mais elle est également très défavorable pour la recherche de sponsors et de mécènes, lesquels, et cela est constant, n'entendent soutenir que les productions et non le fonctionnement du Grand Théâtre.

C'est pourquoi nous avons respecté votre demande et nous mettrons tout en œuvre pour présenter des comptes équilibrés à la fin de la saison.

Cependant, nous attirons votre attention sur le fait que, au vu de la situation sus décrite, nous ne pouvons pas garantir que les prévisions seront réalisées et qu'un déficit n'est pas à exclure.

Nous vous prie de croire, Monsieur le Maire, Madame la Vice-présidente, Madame la Conseillère administrative, Monsieur le Conseiller administratif, à l'assurance de notre haute considération.


Anne CARRON-CESCATO
Secrétaire


Lorella BERTANI
Présidente

Annexes : 7 exemplaires du budget révisé de la saison 2012-2013

Numéro	Désignation	Comptes 2010/2011	Budget 2011/2012	Comptes 2011/2012	Budget 2012/2013	Ecart B 12/13 - 11/12	Ecart C 11/12 B 12/13
					révisé		
3	charges (sans imputations internes)	-31'478'244.34	29'753'402	-29'384'821.17	32'212'460	2'479'058	2'834'720
4	produits (sans imputations internes)	30'481'755.33	28'753'419	29'189'420.26	32'212'860	3'739'441	3'803'440
	PERTES & PROFITS	-996'489.01	-999'983	-195'400.91	400	1'260'383	968'719
3	COMPTES DE CHARGES	-34'638'120.34	32'930'402	-32'561'198.17	35'396'994	2'486'592	2'842'877
30	CHARGES DU PERSONNEL	-20'827'970.76	19'506'357	-19'290'171.87	21'183'190	1'676'833	1'893'018
300	Jetons de présence	-158'686.20	150'000	-161'070.20	165'000	15'000	3'930
301	Salaires & Traitements	-5'495'361.40	3'438'219	-3'580'233.65	4'269'770	831'551	689'536
302	Personnel artistique	-12'207'855.55	13'296'508	-12'930'579.65	13'776'650	480'142	846'070
303	Assurances sociales	-1'027'646.75	792'211	-953'022.13	1'111'980	319'769	158'958
304	Caisse de pension et de prévoyance	-1'134'378.30	1'160'082	-946'655.86	1'071'920	-88'162	125'264
305	Assurance maladie et accidents	-509'878.13	403'837	-463'538.50	502'870	99'033	39'332
306	Prestations en nature	-76'777.05	10'000	-23'827.57	30'000	20'000	6'172
308	Personnel intérimaire	-177'479.25	211'500	-203'533.92	205'000	-6'500	1'466
309	Autres charges du personnel	-39'908.13	44'000	-27'710.39	50'000	6'000	22'290
31	BIENS, SERVICES & MARCHANDISES	-10'407'477.40	10'247'045	-10'028'037.16	10'974'270	747'225	953'314
310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	-1'092'845.38	1'008'000	-917'028.23	1'200'130	192'130	283'102
311	Achat de mobilier, machines, véhicules, mat. d'éc	-621'656.91	647'000	-478'787.08	449'620	-197'380	-29'167
312	Eau, Energie, Combustible	-10'479.76	15'000	-12'158.60	14'000	-1'000	1'841
313	Achat de fournitures et marchandises	-2'890'809.48	3'350'900	-2'761'025.45	4'228'400	877'500	1'467'375
314	Entretien des immeubles par des tiers	-342'060.19	335'000	-332'930.78	347'500	12'500	14'569
315	Entretien d'objets mobiliers par des Tiers	-113'303.33	228'745	-148'099.21	140'450	-88'295	-7'649
316	Loyer, fermage, et redevance d'utilisation	-1'086'930.36	940'000	-982'520.28	1'133'370	193'370	150'850
317	Dédommagements	-1'504'255.59	1'080'400	-1'809'130.58	1'270'630	210'230	-538'501
318	Honoraires et prestations de services	-2'667'480.95	2'622'000	-2'481'340.90	2'120'170	-501'830	-354'089
319	Frais divers	-77'655.45	20'000	-105'016.05	70'000	50'000	-35'016
33	AMORTISSEMENTS	-242'796.18	0	-66'612.14	55'000	55'000	-11'612
330	Patrimoine financier	-241'343.18	0	-66'612.14	0	0	-66'612
331	Amort. s/patrimoine administratif - ordinaire	-1'453.00	0	0.00	55'000	55'000	55'000
39	IMPUTATIONS INTERNES	-3'159'876.00	3'177'000	-3'176'377.00	3'184'534	7'534	8'157
396	VGE charges - Location d'immeubles	-3'159'876.00	3'177'000	-3'176'377.00	3'184'534	7'534	8'157
4	REVENUS	33'641'631.33	31'930'419	32'365'797.26	35'397'394	3'746'975	3'811'597
42	REVENUS DES BIENS	32'521.44	80'000	122'477.18	40'000	-40'000	-82'477
420	Avoirs à vue	9'760.43	10'000	8'894.41	10'000	0	1'106
421	Créances	3.78	20'000	0.00	0	-20'000	0
422	Capitaux du patrimoine financier	0.00	0	0.00	0	0	0
424	Gains comptables s/placements du patrim. finan	0.00	0	0.00	0	0	0
429	Autres Revenus	22'757.23	50'000	113'582.77	30'000	-20'000	-83'583
43	REVENUS DIVERS	14'281'814.25	14'670'070	12'610'064.40	14'841'000	170'930	2'230'936
434	Redevances d'utilisation et prestations de servic	13'248'916.80	13'325'470	11'353'364.64	13'530'000	204'530	2'176'635
435	Ventes de marchandises	478'802.54	1'155'000	447'386.52	1'057'400	-97'600	610'013
436	Dédommagements de tiers	504'779.58	149'600	261'491.82	213'600	64'000	-47'892
439	Autres contributions	49'315.33	40'000	547'821.42	40'000	0	-507'821
46	SUBVENTIONS & ALLOCATIONS	16'167'419.64	14'003'349	16'456'878.68	17'331'860	3'608'511	1'654'981
462	Communes	13'554'211.00	11'383'349	12'632'967.00	13'408'610	2'305'261	1'555'643
469	Autres subventions et Allocations	2'613'208.64	2'620'000	3'823'911.68	3'923'250	1'303'250	99'338
49	IMPUTATIONS INTERNES	3'159'876.00	3'177'000	3'176'377.00	3'184'534	7'534	8'157
496	VGE Produits - Location d'immeubles	3'159'876.00	3'177'000	3'176'377.00	3'184'534	7'534	8'157



FONDATION DU GRAND THEATRE DE GENEVE

BUDGET DE LA SAISON 2012-2013

Genève, le 22 septembre 2011

GRAND THEATRE DE GENEVE

BUDGET DE LA SAISON 2012 - 2013

"C'est l'imagination qui étend pour nous la mesure des possibles, et nourrit les désirs par l'espoir de les satisfaire."
Jean-Jacques Rousseau

La saison 2012-2013 – qui sera marquée, le 12 décembre 2012, par le 50^{ème} anniversaire de la réouverture du Grand Théâtre – est une saison exceptionnelle, marquée par 3 autres anniversaires :

- les 300 ans de la naissance de Jean-Jacques Rousseau ;
- les 200 ans de la naissance de Giuseppe Verdi ;
- les 200 ans de la naissance de Richard Wagner.

Cette succession d'anniversaires importants pour Genève et pour l'art lyrique explique que, pour la première fois, le coût global du Grand Théâtre s'élève à plus de 60 millions, ce qui nécessitera un effort particulier de recherche de nouveaux financements publics et de nouveaux mécènes et sponsors.

*

**

Le projet 2012-Rousseau pour tous offre à la population genevoise de nombreux événements et spectacles. Après avoir inscrits deux intermèdes au cours de la saison 2011-2012, le Grand Théâtre participera aux différentes commémorations et festivités avec une création mondiale consacrée au célèbre "Citoyen de Genève".

Grâce à l'aide de la Ville de Genève, un opéra a pu être commandé à Philippe Fénelon, compositeur et à Ian Burton, librettiste. Très attendu par le monde lyrique, cette création, qui devrait aussi être présentée à Paris, nécessite des moyens financiers extraordinaires : la partition comporte une nombreuse distribution dont certains rôles de grande importance exigeront de coûteux cachets.

Les 200 ans de la naissance de Giuseppe Verdi seront marqués par une série exceptionnelle de 10 représentations de La Traviata, ce qui implique une double distribution, afin de pouvoir respecter tous les paramètres de programmation imposés par la structure.

Enfin, en février 2013, pour marquer les 200 ans de la naissance de Richard Wagner, le cycle du Ring commencera avec Das Rheingold, le premier volet de la Tétralogie, qui exige 14 rôles importants. Ce projet s'inscrit dans une perspective plus large, consistant à présenter les 2 cycles complets en mai 2014,

ce qui attirera certainement les cercles wagnériens. Cela implique que le premier volet soit déjà inclus dans le concept d'ensemble d'une œuvre monumentale qui dépasse les 16 heures et préfigure les 3 journées qui suivront en 2013-2014. Ce projet sera confié à deux personnalités de référence, Dieter Dorn et Jürgen Rose. Il s'agit là d'une aventure artistique d'envergure, qui implique naturellement des moyens importants.

*

**

Le reste de la saison 2012-2013 sera composé

- d'un grand opéra de Saint-Saëns ;
- d'une œuvre sublime d'Arthur Honegger ;
- d'un "hit" de Puccini ;
- d'un trésor du répertoire slave ;
- enfin, d'un des succès qui a ouvert la saison 2010-2011, ce qui permettra de retrouver Rossini pour 4 représentations.

*

**

Le ballet du Grand Théâtre offrira deux nouvelles productions :

- d'une part, un ballet pantomime, accompagnée par l'Orchestre de la Suisse Romande, donnera à entendre des pages archétypiques de la musique romantique sur un livret de Théophile Gautier. Pontus Lidberg, formé au Ballet royal de Suède et invité par les plus prestigieuses compagnies, signera la chorégraphie ;
- d'autre part, la seconde production se composera de 3 créations, l'une confiée à Didy Veldman, chorégraphe néerlandaise ayant fait partie du Ballet du Grand Théâtre de Genève et qui a travaillé avec Jiri Kylian, Ohad Naharin et Mats Ek.

Enfin, la saison se complétera avec des récitals, dont celui de Diana Damrau, au mois de juin 2013, ainsi que par des projets plus modestes destinés à attirer de nouveaux publics et à rendre le Grand Théâtre encore plus ouvert sur la Cité.

*

**

La présentation de la saison du 50^{ème} anniversaire de la réouverture du Grand Théâtre montre bien son caractère exceptionnel qui explique l'évolution du coût de l'institution, s'élevant à 61,2 millions et présentant un déficit de 1,1 million, conforme aux prévisions du plan financier quadriennal 2010-2014.

De manière générale, l'augmentation du budget est due aux commémorations des anniversaires de la naissance de Jean-Jacques Rousseau, de Giuseppe Verdi et de Richard Wagner, à l'importance des distributions, à certains rôles

exigeants que peu d'artistes sont capables d'interpréter, à la taille de la scène du Grand Théâtre qui exige une scénographie plus volumineuse, etc...

Même si la gestion administrative et financière est rigoureuse, les cachets maintenus au plus bas, les coûts de production contrôlés, il reste que la saison 2012-2013 devrait se terminer par un déficit de 1,1 million.

Cette situation nécessitera un effort particulier de recherche de nouveaux financements publics, notamment des communes autres que la Ville de Genève, qui financent 4,08 % du budget du Grand Théâtre alors que près de 40 % des abonnés demeurent sur leurs territoires.

Enfin, cette recherche de nouveaux financements devra également se faire en direction de nouveaux mécènes et de nouveaux sponsors : ainsi, les multinationales établies à Genève sont loin de faire un effort correspondant à celui des banques privées genevoises, ce qui est contraire à une tradition anglo-saxonne bien établie.

*

**

GRAND THEATRE DE GENEVE

N	ss N	Libellé	Budget 12/13 Administration (cptes 300)	Budget 12 / 13 Exploitation (cptes 400)	Budget 12/13 Productions (cptes 500)	Budget 12/13 Fondation
3		Charges	5'690'364	13'824'001	14'674'100	34'188'465
4		Revenus	-14'998'368	0	-17'114'400	-32'112'768
		Résultat	-9'308'004	13'824'001	-2'440'300	2'075'697
30		Personnel (salaires et charges sociales)	1'698'685	10'637'001	8'228'000	20'563'686
300		Fondation du Grand Théâtre	150'000	0	0	150'000
	300'0	Indemnités conseil de fondation	100'000			100'000
	300'1	Jetons de présence du conseil de fondation	50'000			50'000
301		Direction - Secrétariat général	1'221'242	1'106'528	1'220'000	3'547'770
	301'0	Personnel permanent	1'221'242	943'528	0	2'164'770
	301'1	Personnel temporaire	0	163'000	1'220'000	1'383'000
	301'2	Stagiaires & apprenants				0
	301'3	Heures supplémentaires - horaires spéciaux				0
	301'4	Primes - indemnités de fonction				0
302		Personnel artistique	0	7'485'141	6'673'000	14'158'141
	302'0	Personnel artistique permanent	0	7'249'575	0	7'249'575
		Personnel artistique permanent - jeune troupe		588'706		588'706
		Personnel artistique permanent - Chœur	0	3'959'240	0	3'959'240
		Personnel artistique permanent - Ballet	0	2'701'629	0	2'701'629
	302'1	Personnel temporaire & pers. invité	0	15'000	0	15'000
	302'4	Primes - indemnités de fonction	0	220'566	0	220'566
	302'5	Cachets et traitement personnel de spectacle	0	0	6'673'000	6'673'000
		Cachet metteur en scène et/ou dramaturge (yc assistants)			560'000	560'000
		Cachet chef d'orchestre et/ou études musicales (yc			680'000	680'000
		Cachet chorégraphes			160'000	160'000
		Cachets artistes & solistes			4'115'000	4'115'000
		Cachet maquettistes, costumiers, éclairagistes, etc.			821'000	821'000
		Traitement chœur auxiliaire			60'000	60'000
		Traitement artistes, petits rôles			0	0
		Traitement danseurs supplémentaires			90'000	90'000
		Traitement figurants			187'000	187'000
303 - 305		Charges sociales	327'443	2'045'332	335'000	2'707'775
303		Assurances sociales	110'884	720'129	270'976	1'101'989
	303'1	AVS - AI - APG	74'197	464'029	196'290	734'516
	303'2	Assurance chômage	10'083	86'387	24'204	120'674
	303'3	Assurance maternité	550	3'868	610	5'028
	303'4	Allocations familiales (ALFA)	26'054	165'845	49'872	241'771
304		Caisse de pension et de prévoyance	167'396	982'529	22'000	1'171'925
305		Assurance maladie et accidents	49'163	342'674	42'024	433'861
	305'1	Assurance accidents	41'684	273'498	27'694	342'876
	305'2	Assurance perte de gain maladie	7'479	51'970	14'330	73'779
	305'3	Participation caisse maladie	0	17'206	0	17'206
	305'4	Fonds de décès	0	0	0	0
306-309		Sous-total autres frais du personnel	10'000	235'000	166'000	411'000
306		Prestations en nature	0	30'000	0	30'000
	306'1	Équipement personnel et de sécurité	0	30'000	0	30'000
	306'2	Frais de repas, Réception aux collaborateurs	0	0	0	0
308		Personnel intérimaire	0	170'000	16'000	186'000
	308'1	Personnel intérimaire	0	170'000	16'000	186'000
309		Autres charges du personnel	10'000	35'000	150'000	195'000
	309'0	Autres Charges du personnel hors formation	10'000	8'000	150'000	168'000
	309'2	Formation	0	27'000	0	27'000
31		Dépenses générales	797'145	2'952'000	6'280'100	10'029'245
310		Fournitures de bureau, imprimés publicité	118'180	385'350	702'200	1'205'730
	310'0	Fournitures de bureau	42'030	9'400	0	51'430
	310'1	Frais d'impression	65'000	3'200	0	68'200
	310'2	Journaux, revues, revues spécialisées, livres	8'600	7'000	0	15'600
	310'3	Publicité, impression, matériel	0	363'000	532'000	895'000
	310'4	Annonces et publicité dans les médias	2'550	2'750	170'200	175'500
	xxx'x	Autres charges de publicité				0
311		Achats d'équipements	22'000	377'620	0	399'620
	311'1	Machines, outillages, mobilier & équipements	1'000	181'000	0	182'000
	311'2	Équipements de sécurité	0	15'000	0	15'000
	311'3	Véhicules motorisés				0
	311'4	Équipements informatiques	21'000	131'620	0	152'620
	311'7	Instruments de musique	0	50'000	0	50'000
	311'9	Frais de transports liés à l'acquisition de machines, outillage:	0	0	0	0

GRAND THEATRE DE GENEVE

N	ss N	Libellé	Budget 12/13 Administration (cptes 300)	Budget 12 / 13 Exploitation (cptes 400)	Budget 12/13 Productions (cptes 500)	Budget 12/13 Fondation
312		Eau, Energie, Chauffage	0	11'000	0	11'000
	312'0	Eau, Energie, chauffage batiment				0
313		Achats de fournitures et marchandises	0	694'000	2'847'800	3'541'800
	313'1	Achat de matériel et fournitures d'entretien	0	363'700	0	363'700
	313'2	Matériel lié à la santé et à la sécurité	0	500	0	500
	313'3	Frais des véhicules motorisés	0	0	0	0
	313'5	Achats matériel (produits finis) pr les prod.	0	0	2'620'400	2'620'400
	313'6	Achat matériel & fournitures (décors, costumes &	0	0	227'400	227'400
	313'80	Charges marchandises - buvette, bar, restaurant	0	322'000	0	322'000
	313'85	Achats de fournitures diverses destinées à la vente	0	0	0	0
	313'9	Frais de transport & de douane liés à l'achat de matériel & fc	0	7'800	0	7'800
314		Entretien des immeubles	0	347'500	0	347'500
	314'1	Entretien immeubles - nettoyage		330'000		330'000
	314'0	Entretien immeubles - Hygiène (CWS...)		14'000		14'000
	314'0	Entretien immeubles - petits travaux de rénovation		3'500		3'500
315		Entretien d'objets mobiliers	21'145	84'300	35'000	140'445
	315'1	Maintenance-Nettoyage Machines, Outillage & Equipements	0	36'300	0	36'300
	315'2	Maintenance-nett. machines, outillage & équipements (sécurité)				0
	315'3	Maintenance de véhicules motorisés				0
	315'4	Equipements informatiques & photocopieurs	21'145	18'000	0	39'145
	315'5	Maintenance - nettoyage décors, costumes & accessoires	0	0	35'000	35'000
	315'7	Maintenance - nettoyage d'équipements liés aux métiers du	0	30'000	0	30'000
316		Loyers, fermage et redevance d'utilisation	105'000	615'300	420'000	1'140'300
	316'0	Loyer immobilier	0	599'300	0	599'300
	316'1	Location de machines, outillage & équipement	0	6'000	0	6'000
	316'2	Location d'équipement de sécurité	0	0	0	0
	316'4	Location d'équipement informatique & photocopieurs	105'000	0	0	105'000
	316'46	Redevance Rodrigue	0	10'000	140'000	150'000
	316'5	Location de production, décors & costumes	0	0	250'000	250'000
	316'7	Location d'équipements pour spectacle (instruments de mus	0	0	30'000	30'000
317		Dédommagements	74'000	128'030	674'500	876'530
	317'0	Remboursement de frais de repas, voyages & hébergement	40'000	82'700	0	122'700
	317'1	Défraiement, frais de voyage, repas et hébergement	0	0	500'500	500'500
	317'2	Frais de réception	25'000	38'300	134'000	197'300
	317'3	Frais de représentation (Invitation de tiers)	9'000	7'030	40'000	56'030
318		Honoraires et prestations de tiers	456'820	275'900	1'600'600	2'333'320
	318'0	Prestations locaux & élimination déchets	0	141'000	40'000	181'000
	318'1	Honoraires & prestations - Marketing & communication	0	35'600	33'600	69'200
	318'2	Honoraires de prestations artistiques	0	0	549'000	549'000
	318'3	Autres honoraires & prestations de tiers	70'600	44'300	58'000	172'900
	318'4	Frais de communication	100'000	45'000	0	145'000
	318'5	Frais d'expédition (courrier & transports)	120'000	0	480'000	600'000
	318'6	Primes d'assurances	67'000	0	5'000	72'000
	318'7	Frais bancaires et de recouvrement	99'220	0	0	99'220
	318'8	Droits d'auteurs	0	0	435'000	435'000
	318'9	Redevances, taxes & impôts	0	10'000	0	10'000
319		Frais divers	0	33'000	0	33'000
	319'0	Pertes de Changes	0	0	0	0
	319'6	Autres Frais	0	33'000	0	33'000
32		Intérêts passifs	0	0	0	0
33		Amortissements	0	0	0	0
330		Patrimoine financier				0
	330'0	Perte s/débiteurs	0	0	0	0
331		Amort. s/patrimoine Administratif - ordinaires	0	0	0	0
	331'0	Perte s/placement	0	0	0	0
332		Amort. s/patrimoine Administratif - complémentaires				
39		Imputations internes	3'184'534	0	0	3'184'534
391		Intérêts répartis				
		NON GTG				
392		Amortissements répartis				
396		Charges - Location & charges d'immeuble	3'184'534	0	0	3'184'534
	396'0	Location et charges des bâtiments	3'184'534	0	0	3'184'534

GRAND THEATRE DE GENEVE

N	ss N	Libellé	Budget 12/13 Administration (cptes 300)	Budget 12 / 13 Exploitation (cptes 400)	Budget 12/13 Productions (cptes 500)	Budget 12/13 Fondation
4		Revenus	-14'998'368	0	-17'114'400	-32'112'768
42		Revenus des biens	-40'000	0	0	-40'000
420		Avoirs à vue	-10'000	0	0	-10'000
	420'0	Produits des intérêts	-10'000	0	0	-10'000
421		Créances	0	0	0	0
422		Capitaux du patrimoine financier	0	0	0	0
424		Gain comptables sur les placements du patrimoin	0	0	0	0
429		Autres revenus	-30'000	0	0	-30'000
	429'0	Gains de changes	-30'000	0	0	-30'000
43		Revenus divers	-666'600	0	-13'515'400	-14'182'000
434		Redevance d'utilisation et prestation de service	-353'000	0	-12'978'000	-13'331'000
	434'0	Billetterie - Abonnements	0	0	-6'050'000	-6'050'000
	434'1	Billetterie - Entrées	0	0	-5'000'000	-5'000'000
	434'2	Billetterie - Taxes	0	0	-42'000	-42'000
	434'3	Représentations externes - Tournées	0	0	-820'000	-820'000
	434'4	Droits d'enregistrement	0	0	-138'000	-138'000
	434'5	Location & visite GTG (salles, costumes & vestiaires)	-125'000	0	-140'000	-265'000
	434'7	Publicité	0	0	-300'000	-300'000
	434'8	Restauration	-228'000	0	-488'000	-716'000
435		Ventes de marchandises	-20'000	0	-537'400	-557'400
	435'0	Décors & costumes	-20'000	0	-300'000	-320'000
	435'1	Produits des programmes	0	0	-232'400	-232'400
	435'6	Articles divers	0	0	-5'000	-5'000
436		Dédommagements de tiers	-263'600	0	0	-263'600
	436'1	Frais refacturés à des tiers	0	0	0	0
	436'2	Frais refacturés au personnel	-23'600	0	0	-23'600
	436'6	Remboursement des assurances sociales	-240'000	0	0	-240'000
	436'7	Remboursement d'assurance choses	0	0	0	0
439		Autres contributions	-30'000	0	0	-30'000
		Commission impôts source	-30'000	0	0	-30'000
46		Subventions et allocations	-11'107'234	0	-3'599'000	-14'706'234
460		Confédération				0
461		Canton	0	0	-170'000	-170'000
	461'0	Subvention Canton	0	0	0	0
	461'1	Subvention Canton - pour des manifestations	0	0	-170'000	-170'000
462		Communes	-11'107'234	0	-537'000	-11'644'234
	462'0	Subvention Ville de Genève	-8'607'234	0	-280'000	-8'887'234
	462'1	Subvention Ville de Genève affectée aux spectacles	0	0	-257'000	-257'000
	462'5	Subventions Communes	-2'500'000	0	0	-2'500'000
469		Autres subventions et allocations	0	0	-2'892'000	-2'892'000
	469'0	Mécénat	0	0	-765'000	-765'000
	469'1	Sponsoring - Partenariat	0	0	-1'112'000	-1'112'000
	469'2	Subvention/sponsoring d'organismes privés ou semi-publics	0	0	-890'000	-890'000
	469'3	Subventions/sponsors affectés	0	0	-125'000	-125'000
496		Produits - Location & charges d'immeubles	-3'184'534			-3'184'534
	496'0	Produits - Location des bâtiments	-3'184'534	0	0	-3'184'534
5		Investissements - Dépenses				
6		Investissements - Recettes				